BULLETIN D'ADHESION à la section du SNUipp-FSU 25

A retourner à l'adresse ci-dessous *(sauf en cas d'adhésion en ligne sur le site 25.snuipp.fr)*

SNUipp - FSU du Doubs - Maison des Syndicats - 4 b rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon
03.81.81.20.84 - snu25@snuipp.fr - http://25.snuipp.fr

NOM	PRENOM
NOM DE JEUNE FILLE	DATE DE NAISSANCE
ADRESSE PERSONNELLE	
CODE POSTAL VILLE	
N° TEL PERSONNEL	E-MAIL
ETABLISSEMENT	FONCTION PRECISE

NOMINATION □ définitive □ provisoire □ conditionnelle — **TEMPS PARTIEL** □ non □ 50% □ 75% □ autre : — **ECHELON**

CORPS □ Prof. des écoles □ Classe normale □ Instituteur(trice) □ Hors classe □ PEGC □ Cl. exceptionnelle □ Retraité(e) □ AVS/EVS □ Assist. d'éducation

QUALIFICATION □ CAPA-SH □ CAPIPEMF □ Liste aptitude direction

COTISATIONS 2017/2018

		Classe normale									Hors Classe				
		3	4	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7
PE	Adjoint et Spé	126 €	132 €	140 €	149 €	158 €	169 €	181 €	195 €	210 €	192 €	205 €	222 €	236 €	250 €
	Directeurs	2-4 classes : + 5 € / 5-9 classes : + 9 € / + de 9 classes : + 11 €													
	Stagiaires (S1 ou M2)	100 €													
	CPAIEN, Dir. Établissement Spécialisé : ajouter 9 € / Dir. SEGPA : ajouter 17 €														
Instits	Adjoint					128 €	134 €	141 €	150 €	164 €					
	Spé. Psy. CPEN					132 €	139 €	144 €	151 €	164 €					
PEGC	Cl. Normale						149 €	158 €	164 €	171 €					
	Hors Classe	164 €	171 €	195 €	210 €										
	Cl. Except.	222 €	236 €	250 €											
Retraités	Instituteurs : 110 € / PE et PEGC : 130 €														
Autres situations	Mi-temps et congé parental : ½ cotisation de l'échelon (minimum de 80 €)														
	Temps partiel à 75 % : 75 % de la cotisation														
	M1 MEEF/AP/CUI/AE/AESH/ EVS/AVS : 35 €														

66 % de la cotisation est en crédit d'impôts

PAIEMENT

Le montant de la cotisation peut être réglé en une ou plusieurs (jusqu'à 9) mensualités, soit par prélèvement(s) automatique(s) soit par chèque(s).

Prélèvements automatiques

Les autorisations de prélèvements sont valables pour l'année scolaire en cours. Elles seront renouvelées par tacite reconduction et cesseront sur simple demande de votre part.

A chaque rentrée scolaire, vous recevrez un courrier de mise à jour de votre situation (échelon, quotité de travail, nomination, modifications éventuelles du montant de votre cotisation et des mois de prélèvements).

Il est également possible d'adhérer en ligne : https://adherer.snuipp.fr/25 (paiement en une ou plusieurs fois par carte bancaire).

MONTANT DE LA COTISATION ..... €

□..... prélèvement(s) bancaire(s) (le 1er : le mois suivant l'adhésion, le dernier : en juin)

Entoure le nombre de prélèvements	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Entoure les mois **consécutifs** de prélèvements	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin

□ ..... chèque(s) de ..... € (avec la date de débit indiquée au verso)

La section du SNUipp du Doubs pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Professeurs des collèges. Je demande à la section du SNUipp du Doubs de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section du Doubs du SNUipp.

DATE ET SIGNATURE

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur Vos Nom Prénom(*) : .....

Votre Adresse (*) : .....

.....

Code postal (*) : .....

Ville (*) : ..... Pays (*) : .....

Identifiant Créancier SEPA : **FR76 1027 8085 9000 0200 6640 195**
Nom : **SNUipp du Doubs – FSU 25**
Adresse : **Maison des Syndicats – 4b rue Léonard de Vinci**
Code postal : **25000**
Ville : **Besançon**
Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*):

Le (*) ..... **A (*)** : .....

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.